

## Compte rendu de séance

### Séance du 12 Mars 2021

L' an 2021 et le 12 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE COMMUNALE sous la présidence de TROTIN Monique Maire

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à Mme MOREAU Evelyne

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 05/03/2021

**Date d'affichage** : 05/03/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HERMENAULT Aurélie

### SOMMAIRE

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 12 Février 2021**

#### **Etat annuel des indemnités des conseillers municipaux avant le vote du budget**

#### **Objet(s) des délibérations**

- Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune - 2021/030
- Vote du Budget Primitif 2021 du Camping - 2021/031
- Vote du Budget Primitif 2021 du Service de l'Assainissement - 2021/032
- Vote du Budget Primitif 2021 du Lotissement de la Croix Caseau - 2021/033
- Institution de redevances dues par les opérateurs de communication électronique pour l'occupation du domaine public - 2021/034
- Convention de services pour la réalisation et la diffusion d'émissions avec l'association FSE CONTACT FM - Montval-sur-Loir - 2021/035
- Sécurisation du Carrefour de la Croix Caseau avec cheminement piétonnier - subventions - 2021/036
- Camping - aménagement d'un accueil vélo - subventions - 2021/037
- Espace de loisirs - Opération " Aménagement année 2021 " - subventions - 2021/038

**Projet écoquartier - proposition d'accompagnement du Centre d'Etude et d'Action Sociale de la Sarthe (CEAS 72)**

## Organisation du temps de travail des services technique et administratif - nouvelles modalités

### Questions diverses

#### Approbation du compte rendu de la séance précédente

Report à la prochaine séance.

#### Etat annuel des indemnités des conseillers municipaux avant le vote du budget

Conformément aux dispositions des articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et de l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente l'état de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus en 2020, au titre de tout mandat et de toutes fonctions, avant le vote du budget.

#### Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune

réf : 2021/030

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021 de la COMMUNE, comme suit :

#### Section d'exploitation

##### Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	299 100.00€
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	585 700.00€
Chapitre 014 – Atténuations de produits	110 011.44€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	115 360.00€
Chapitre 66 - Charges financières	22 100.00€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 300.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	374 116.76€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 412.30 €

**Total** **1 519 100.50€**

##### Recettes

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	378 748.50€
Chapitre 013 – Atténuations de charges	33 300.00€
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	254 000.00€
Chapitre 73 – Impôts et taxes	351 200.00€
Chapitre 74 – Dotations, participations	414 152.00€
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	87 500.00€
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	200€

**Total** **1 519 100.50€**

## **Section d'investissement**

### Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 500.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	186 300.00€
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (hors opérations)	3 000.00€
Opérations d'équipements	1 004 100.00€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	77 500.00€
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	11 000.00€
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	229 982.55€

**Total** **1 580 089.12€**

### Recettes

Chapitre 13 – Subvention d'investissement	313 000.00€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	566 570.94€
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	31 000.00€
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	187 321.12€
Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus	300€
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	374 116.76€
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	7 412.30€
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	11 000.00€
Reste à réaliser 2020	89 368.00€

**Total** **1 580 089.12€**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **Vote du Budget Primitif 2021 du Camping réf : 2021/031**

M. GALLIEN Bruno, associé de la SARL Family CAMP, ayant délégation de service public pour la gestion du camping du lac des Varennes, a quitté la séance au moment du vote.

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021 du CAMPING, comme suit :

## **Section d'exploitation**

### Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	63 700.00€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 900.00€
Chapitre 66 - Charges financières	389.79€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	6 100.00€
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	20 000.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	40 118.76€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	47 337.33€

**Total** **181 545.88€**

<u>Recettes</u>	
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	142 750.29€
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	29 700.00€
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	100.00€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 995.59 €

**Total** **181 545.88€**

### Section d'investissement

#### Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	88 000.00€
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (hors opérations) Opérations d'équipement	48 558.94€ 23 000.00€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	8 046.53€
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section	8 995.59€

**Total** **182 601.06€**

#### Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	40 118.76€
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	47 337.33€
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	9 000.00€

Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté 86 144.97€

**Total** **182 601.06€**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Vote du Budget Primitif 2021 du Service de l'Assainissement réf : 2021/032**

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021 du Service de l'ASSAINISSEMENT, comme suit :

### Section d'exploitation

#### Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	34 800.00€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 600.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	33 400.94€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 048.55€

**Total** **82 849.49€**

#### Recettes

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	68 405.99€
Chapitre 70 – Ventes produits fabriqués, prestations	13 600.00€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	843.50€

**Total** **82 849.49€**

### Section d'investissement

#### Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	45 000.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	10 000.00€
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	500 000.00€
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section	843.50€
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	11 000.00€

**Total** **566 843.50€**

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement	150 000.00€
Chapitre 16 - Emprunt et dettes assimilées	291 321.09€
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	33 400.94€
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	13 048.55€
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	11 000.00€

Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté 68 072.92€

**Total** **566 843.50€**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Vote du Budget Primitif 2021 du Lotissement de la Croix Caseau**  
réf : 2021/033

**Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021 du LOTISSEMENT « La Croix Caseau » comme suit :**

**Section d'exploitation**

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	800.00€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	216 892.36€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 067.33€

**Total** **220 759.69€**

Recettes

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	203 944.90€
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 814.79€

**Total** **220 759.69€**

**Section d'investissement**

Dépenses

Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté 3 067.33€

**Total** **3 067.33€**

Recettes

Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections 3 067.33€

Total

3 067.33€

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Institution de redevances dues par les opérateurs de communication électronique pour l'occupation du domaine public**  
**réf : 2021/034**

Madame Le Maire expose :

Vu l'article R20-52 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE) concernant la redevance pour l'occupation du domaine public

Vu la note de l'AMF relative aux tarifs des redevances télécoms de l'année 2021 en application du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électriques pour l'occupation du domaine public,

Considérant, que pour le déploiement de la fibre optique très haut débit sur le périmètre départemental, le Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique (SMSAN) a confié à l'entreprise SARTEL THD la mise en oeuvre et la gestion du réseau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** au profit de la Commune la mise en place des redevances suivantes sur les chemins ruraux et les voies à compétence communale :

\* 27.51€/m<sup>2</sup> pour ce qui est des installations tels que les chambres de tirage, les sous répartiteurs, ... (Les poteaux ne sont pas pris en compte car l'emprise surfacique est négligeable).

\* 55.02€/kms en réseau aérien

\* 41.26€/kms en réseau souterrain

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Convention de services pour la réalisation et la diffusion d'émissions avec l'association FSE CONTACT FM - Montval-sur-Loir**  
**réf : 2021/035**

Mme le Maire expose le projet de convention de services proposé par l'Association FSE Contact FM de Montval-sur-Loir pour la réalisation et la diffusion d'émissions, sur son antenne concernant la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'ACCEPTER** la convention mentionnée ci-dessus pour une durée de trois ans. Le montant de la prestation s'élève à 1 000 € par an.

- **d'AUTORISER** le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Sécurisation du Carrefour de la Croix Caseau avec cheminement piétonnier - subventions**  
**réf : 2021/036**

Madame le Maire expose :

Par délibération n° 2018/014 en date du 23 mars 2018, le Conseil Municipal a adopté le projet de sécurisation du carrefour de la Croix Caseau avec création d'un cheminement piéton jusqu'à l'agglomération et sollicite le concours de la DETR.

Par arrêté préfectoral n° DCPAT 2018-0377 en date du 24/07/2018, il a été accordé une subvention de

50 000 € à la Commune au titre de la DETR 2018 pour le projet de « Sécurisation du carrefour Croix Caseau avec création d'un cheminement piétonnier pour un montant estimatif de travaux de 104 880 € H.T.

Un nouveau projet relatif à la "sécurisation du carrefour Croix Caseau avec création d'un cheminement piétonnier" a été établi par le cabinet AMC, maître d'oeuvre en date du 4 mars 2021 pour un montant total prévisionnel de 253 787,50 € H.T. pour les travaux et auxquels s'ajoutent les honoraires pour un montant de 18 309.61 € H.T.

Ces travaux complémentaires sont nécessaires, et portent tout particulièrement sur des travaux sur les trois ponts, sur la modification du traitement de surface des trottoirs pour un meilleur confort de la liaison douce, sur le recalibrage de chaussée avec réalisation d'un tapis d'enrobé neuf et l'installation de matériel d'éclairage pour sécuriser la liaison piétonne.

Le nouveau projet "Sécurisation du carrefour Croix Caseau avec création d'un cheminement piétonnier" est susceptible d'être éligible aux dotations de l'Etat - DSIL 2021, au soutien de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du plan régional de relance investissements communaux et du Département de la Sarthe dans le cadre du contrat de relances Territoires Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **d'ADOPTER** le nouveau projet de "sécurisation du carrefour Croix Caseau avec création d'un cheminement piétonnier" pour un montant prévisionnel total de 272 097,11 € HT répartis comme suit :

- Travaux 253 787,50 € H.T.
- honoraires Maîtrise d'Oeuvre 18 309,61 € H.T.

- **de SOLLICITER** le concours de :

- l'Etat (DSIL) pour la partie complémentaire pour un montant de 148 907,50 € H.T.
- la Région pour la totalité des dépenses estimées à 272 097,11 € H.T. (honoraires compris)
- le Département (contrat de relance Territoires-Département) pour des dépenses estimées à 253 787,50 € H.T. (hors honoraires)

- **d'ARRÊTER** les modalités de financement suivantes :

#### PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
Travaux	253 787.50 €	ETAT (DETR) (47,67% sur 104 880 € H.T.)	50 000.00 €
Maîtrise d'Oeuvre	18 309.61 €	ETAT (DSIL - travaux complémentaire) (40% sur 148 907.50 € H.T.)	59 563.00 €
		DEPARTEMENT (Contrat de relance : Territoires-Département 18 €/habitant)	19 260.00 €
		REGION (Plan régional de relance investissements communaux) (20 % sur 272 097.11 € H.T.)	54 419.42 €
		Autofinancement (32.66%)	88 854.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>272 097.11 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>272 097.11 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les demandes de subventions désignées ci-dessus,

- **ATTESTE** de l'inscription du projet au Budget Prévisionnel de la commune exercice 2021 - section investissement,

- **ATTESTE** de la compétence de la commune de Marçon à réaliser les travaux,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents en lien avec ces demandes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Camping - aménagement d'un accueil vélo - subventions**  
réf : 2021/037

Madame le Maire rappelle que le Conseil Régional a accordé une subvention de 5 093 € à la commune au titre d'un appel à projet pour le projet « Aménagement d'Accueil Vélo » pour un montant subventionnable de 12 733 € H.T.

Madame le Maire rappelle que certains projets communaux peuvent bénéficier d'un soutien du Département de la Sarthe dans le cadre des grands équipements touristiques structurants.  
Le nouveau projet « Aménagement d'Accueil Vélo » estimé pour un montant total prévisionnel de 21 582.43 € H.T. est éligible au regard des grands équipements touristiques structurants .

Vu le plan de financement présenté ci-dessous,

**PLAN DE FINACEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
Stationnement et abri sécurisés	4 733.34 €	REGION (40,00% sur 12 733.00 € H.T.)	5 093.00 €
Hébergement et espace convivialité	16 849.09 €	DEPARTEMENT (Grands équipements touristiques structurants) (20% de 21 582.43 €)	4 316.49 €
		Autofinancement (46.40%)	12 172.94 €
TOTAL	21 582.43 €	TOTAL	21 582.43 €

Madame le Maire précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide du Département au titre des grands équipements touristiques structurants ou autres subventions ne seraient pas attribuées en totalité, la commune de Marçon augmenterait sa part d'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'**APPROUVER** le projet et son plan de financement

-d'**AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention du Département au titre des grands équipements touristiques structurants pour une subvention à hauteur de 4 316.49 €

- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents en lien avec cette demande

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Espace de loisirs - Opération " Aménagement année 2021 " - subventions**  
réf : 2021/038

Madame le Maire rappelle que certains projets communaux peuvent bénéficier d'un soutien de la Région Pays de la Loire, au titre du Pacte régional pour la ruralité et du Département de la Sarthe dans le cadre des grands équipements touristiques structurants.

Le nouveau projet « Aménagement de l'espace de loisirs » année 2021 estimé pour un montant total prévisionnel de 112 234.97 € H.T. est éligible à l'aide financière de la Région au titre du Pacte régional pour la ruralité et du Département au regard des grands équipements touristiques structurants .

Vu le plan de financement présenté ci-dessous,

**PLAN DE FINACEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
<b><u>Equipements</u></b>		Région - Pacte pour la ruralité (10%)	11 223.50€
Matériel de plage	549.00€	Département (Grands équipements touristiques structurants) (20%)	22 447.00€
Barrage flottant baignade	7 300.00€		
Installation surveillance vidéo : Accueil et centre équestre	4 502.44€	Autofinancement (80%)	78 564.47 €
4 Trotinettes électriques	23 850.00€		
4 Barques et 3 Pédalos	19 422.56€		
Jeux	26 395.00€		
Ralentisseurs mobiles	2 070.00 €		
Main courante	1 141.45€		
Signalisation - Communication	2 886.83€		
<b><u>Travaux de réhabilitation</u></b>			
Bâtiment club de voile : Bureau et pignon Est : bardage Bureau : travaux de menuiseries	10 046.39€		
Couverture sanitaires "Pique-nique"	2 264.20€		
Couverture Centre équestre	10 067.10€		
<b><u>Equipement wifi</u></b>			
Installation wifi - Jeux - Kiosque	1 740.00€		
<b>TOTAL</b>	<b>112 234.97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112 234.97€</b>

Madame le Maire précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où les aides de la Région et du Département ne seraient pas attribuées en totalité, la Commune de Marçon augmenterait sa part d'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'APPROUVER** le projet "Aménagement de l'espace de loisirs - année 2021 " pour un montant estimatif de 112 234.97 € et son plan de financement

- **d'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire, au titre du Pacte Régional de la Ruralité au taux de 10%.

- **d'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du département de la Sarthe, au titre des grands équipements touristiques, au taux de 20%.

- **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents en lien avec ces demandes

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Complément de compte-rendu :**

#### **Projet écoquartier - proposition d'accompagnement du Centre d'Etude et d'Action Sociale de la Sarthe (CEAS 72)**

Mme le Maire présente le projet de convention entre la Commune et le Centre d'Etude et d'Action Sociale de la Sarthe (CEAS 72) pour l'accompagnement de la Commune dans le développement d'un projet d'Ecoquartier en centre bourg.

Des informations importantes n'étant pas mentionnées dans le projet de convention, cette affaire est reportée au prochain Conseil Municipal.

### **Organisation du temps de travail des services technique et administratif - nouvelles modalités**

Suite à la demande de deux Conseillers Municipaux, Mme le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les motivations suivantes de l'avis défavorable du collège des représentants du personnel du Comité Technique en date du 3 décembre 2020 :

- nouvelles modalités d'organisation du service administratif : les missions d'accueil ne cadrent pas avec le grade d'attaché
- suppression des RTT : cette mesure a été imposée aux agents concernés.

Mme le Maire indique que ces nouvelles modalités ont été faites avec l'accord du personnel.

M. Koffi GHYAMPHY s'interroge sur les raisons et les conditions de la suppression des RTT.

Mme le Maire précise que le planning des agents recrutés au service technique fin 2020 a été établi sur la base de 35 heures hebdomadaires et non sur un planning avec une journée de RTT toutes les deux semaines pour leurs prédécesseurs. Ainsi, un seul agent dans chaque service continuait à bénéficier du protocole d'accord des RTT.

Afin d'harmoniser les plannings dans chaque service, le planning des horaires de travail est établi désormais sur la base de 35 heures hebdomadaires pour un temps complet, sans RTT.

### **Questions diverses**

#### **Crèche modulaire**

La crèche des Petits Loirs de Ruillé a un problème de local dans l'attente de la fin des travaux. Au vu des besoins des familles dans l'immédiat, l'idée serait de trouver un local temporaire. Une réflexion est lancée sur la mise en place de locaux modulaires à installer sur un terrain communal.

Mme GAGNARD a fait des recherches auprès de la Société ALGECO sur la location de locaux modulaires d'une surface de 100 m<sup>2</sup> pour l'accueil d'une crèche. La location s'élèverait entre 2 000 et 3 000 € par mois, sur une durée de trois ans ou 20 € le m<sup>2</sup> pour deux ans. Le financement pourrait être assuré en partie par l'Association "les Petits Loirs" et éventuellement par la CCLLB, la CAF... Le délai de livraison est de six mois.

M. Jean-Yves RICHARD émet l'idée de la maison appartenant à la Commune sise 5 Chemin de la Demée, où sera installé l'écoquartier. Toutefois, Il est à noter que la maison n'est pas de plein-pied et que la mise à disposition aura lieu pendant le temps des travaux de l'écoquartier. Il conviendra de résilier le bail en cours. Il est également évoqué le terrain viabilisé derrière la garderie.

Il sera indiqué à l'Association "Les Petits Loirs" que nous avons un terrain disponible et l'idée de locaux modulaires.

#### **Commission scolaire**

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission scolaire, remercie les élus venus aider à la cantine la semaine dernière.

Une réunion sera organisée prochainement sur la campagne de communication pour les inscriptions scolaires. 74 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée et le seuil de fermeture est fixé à 72 élèves.

Les réunions du Conseil d'école et du SIVOS auront lieu le 23 mars 2021.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 01/04/2021  
Le Maire  
Monique TROTIN

Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU

Evelyne, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M.  
CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN  
Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie